



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
21 SEPTEMBRE 2020**

OBJET : Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant la Commune au sein de l'Association pour le Développement et l'Innovation Numérique des Collectivités (ADICO).

L'an deux mil vingt,
le vingt-un septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON (arrivée à 19h04), Monsieur HAUTDEBOURG, Madame RIVIÈRE, Madame CORFMAT (arrivée à 19h04), Monsieur TERRIER, Madame SEBIH (arrivée à 19h06), Madame BOUZAKNOUN, Monsieur NÉRIN, Madame LENOIR (arrivée à 19h06), Monsieur CORTÈS, Monsieur KANOUTÉ, Madame LACROIX, Madame BÉRAULT, Monsieur LOUIS, Madame PINOT, Monsieur LAMAAZI, Madame ROUXEL, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur BOURGEOIS et Madame SÉNÉCHAL.

Etaient absents :

Monsieur BRUVIER, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG.
Monsieur BARRIER, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur MAUGER.
Madame MOREL, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur NÉRIN.

Madame CROS, absente excusée.

Madame DELAFONTAINE, absente.

Madame Brigitte BÉRAULT est désignée secrétaire de séance.



Le Conseil,

Considérant les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la commune de Mouy est adhérente à l'Association pour le Développement et l'Innovation Numérique des Collectivités (ADICO) ;

Considérant que l'ADICO a pour objet de soutenir, d'accompagner et d'encourager l'informatisation des collectivités publiques en favorisant leur équipement en matériels ainsi qu'en logiciels de bureautique et de gestion ;

Considérant la nécessité, suite au renouvellement du Conseil Municipal, de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant afin de représenter la commune au sein de l'ADICO ;

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1 : Sont désignés en qualité de délégué titulaire et délégué suppléant au sein de l'Association pour le Développement et l'Innovation Numérique des Collectivités (ADICO) :

- **Monsieur Patrick BRUVIER**, 4^{ème} adjoint de la commune de Mouy, **délégué titulaire** ;
- **Monsieur Laurent LOUIS**, conseiller municipal de la commune de Mouy, **délégué suppléant**.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Clermont, à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Mouy pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 27

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 5

Adopté à la majorité

Date de convocation : 10/09/2020

Date de l'affichage : 24/09/2020

N° : 58/20

